

SOCIÉTÉ RÉGIONALE INUVIALUITE

L'honorable MaryAnn Mihychuk, députée
Présidente
Comité permanent des affaires autochtones et du Nord
Direction des comités
Chambre des communes
131, rue Queen, pièce 6-37
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Étude du Comité sur les projets d'infrastructure essentielle dans le Nord et les stratégies sur l'infrastructure régionale stratégique dans le contexte d'une éventuelle aide fédérale

Madame la Présidente,

Je regrette de n'avoir pu comparaître en personne devant le Comité à Ottawa. Je suis toutefois heureux d'avoir l'occasion d'exprimer nos commentaires dans le présent mémoire.

Pour les membres du Comité qui ne connaissent pas bien notre région, je commencerai par donner un aperçu de qui nous sommes et d'où nous venons. Je présenterai ensuite nos vues sur nos besoins en matière d'infrastructure dans l'Arctique de l'Ouest.

Contexte

La région désignée des Inuvialuit (RDI) est située dans la portion arctique occidentale de l'*Inuit Nunangat*, ou terre des Inuits. Avec les trois autres régions inuites, nos traités modernes couvrent sans démarcation 38 % de la superficie terrestre du Canada et 50 % de ses côtes. Bien qu'ils soient organisés en quatre régions distinctes, les Inuits forment un seul peuple, partageant une langue, une culture et une histoire communes.

La DRI englobe les terres, les glaces et les eaux du delta du MacKenzie, de la mer de Beaufort et d'une partie de l'océan Arctique. On compte six communautés dans la région désignée. Celles d'Aklavik et d'Inuvik sont situées le long des rives du fleuve MacKenzie, tandis que celles de Paulatuk, Sachs Harbour, Tuktoyaktuk et Ulukhaktok se trouvent le long de la côte de la mer de Beaufort. L'environnement extrême et fluctuant dans lequel nous épanouissons recèle des billions de pieds cubes de gaz naturel de haute qualité relevant de notre compétence partagée.

La Fiducie inuvialuit compte actuellement plus de 6 000 bénéficiaires; les Inuvialuits habitent dans la RDI, dans les autres régions du Canada et ailleurs.

Par l'entremise du Comité d'étude des droits des autochtones, les Inuvialuits ont entrepris des négociations en matière de revendications territoriales avec le gouvernement du Canada en 1970, en raison de l'influence limitée que nous avons sur les activités de développement sur nos terres et nos eaux. Une fois signée, la Convention définitive des Inuvialuit (CDI) est entrée en vigueur dans le cadre de la *Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique*, le 25 juin 1984. La CDI a été le premier accord de revendication territoriale conclu au nord du 60^e parallèle et le deuxième à être intervenu dans toute l'histoire du Canada.

Cette convention n'est pas que la nôtre. Elle est celle des Inuvialuits *et* du Canada. Aux termes de celle-ci, les deux parties ont des obligations formelles à respecter pour en réaliser les promesses avec diligence.

Notre Convention avait pour but d'établir un contexte de certitude juridique pour la nation et les promoteurs potentiels. Or, les Inuvialuits (et par extension le Canada) sont à la veille d'un changement géopolitique. Le passage du Nord-Ouest s'est ouvert avec l'augmentation des températures aquatiques et atmosphériques, et la demande mondiale pour les sources d'énergie propres comme le gaz naturel se développe. En prenant la CDI comme modèle, la RDI doit faire partie de la stratégie à long terme du Canada en matière d'infrastructure.

Priorités des Inuvialuits en matière d'infrastructure

L'infrastructure et la CDI

L'alinéa 1b) de la Convention établit que l'un des principaux objectifs de l'accord de revendication territoriale est de permettre aux Inuvialuits d'être des participants à part entière de la société ainsi que de l'économie nordique et nationale. Les investissements à cet égard profitent tant au Canada qu'aux Inuvialuits. Les pays qui ont des infrastructures fortes et sûres dans leurs régions frontalières sont moins exposés aux intérêts internationaux.

À l'égard de la question de l'infrastructure dont est saisi le Comité, le Canada doit tenir compte des obligations prévues à l'article 16 de la CDI en matière de développement et de perspectives économiques. Ces dispositions ont été adoptées parce que les négociateurs ont reconnu que les perspectives d'emploi constituent l'un des principaux catalyseurs du développement des capacités. Étant donné que la CDI appartient tant au Canada qu'aux Inuvialuits, nous serons heureux de travailler avec le gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre ses objectifs et d'assurer la reddition de comptes.

Le Canada doit collaborer avec nos organisations chargées des revendications territoriales pour réaliser une analyse de relance économique qui constituera le fondement d'un plan de développement économique à long terme. Ainsi, le Canada, les territoires, les provinces et les organisations autochtones peuvent harmoniser nos priorités respectives et affecter efficacement nos ressources. Une telle collaboration nous permettra d'optimiser ces grands investissements en infrastructure de manière à

promouvoir le développement économique et le développement des capacités à court terme. Le modèle de financement ponctuel utilisé à l'heure actuelle ne permettra pas de réaliser cette vision à long terme.

Toute planification découlant de cette analyse devra comprendre une approche axée sur les revendications territoriales en matière d'approvisionnement dans la région. Cette approche doit être fondée sur une politique visant la réalisation des objectifs de la CDI. Par exemple, l'approche relative au contrat du Système d'alerte du Nord serait fondée sur cette politique.

Remarque sur la souveraineté dans l'Arctique

L'Arctique de l'Ouest est situé près de trois des États les plus puissants de la planète, à savoir la Chine, la Russie et les États-Unis. L'Arctique de l'Ouest, y compris les terres privées des Inuvialuits – recèle de vastes ressources naturelles dont ont besoin les populations à la recherche de ressources énergétiques. L'Arctique est de plus en plus ouvert aux intérêts étrangers.

Sans la présence d'infrastructures et sans occupation active du territoire, d'autres États pourront s'y installer sans demander de permissions. Les investissements de la Chine dans la technologie des brise-glaces sont de notoriété publique. Il y a quelques années, nous avons reçu la visite de trois véhicules amphibies russes, qui ont parcouru les glaces jusqu'à Tuktoyaktuk; ils ont payé un droit de passage et sont repartis. Aucun État n'attend que le Canada soit prêt.

Les grandes déclarations sur la scène internationale et les directives d'Ottawa ne suffisent pas à assurer la souveraineté dans l'Arctique. Notre région a des décennies de retard quant à certaines infrastructures essentielles, retard incitant certains États à considérer qu'il s'agit d'une région que l'on peut « prendre » plutôt qu'une région avec laquelle on doit « négocier ». Une véritable souveraineté exige notamment la présence d'infrastructures stratégiquement situées, qui invitent l'industrie à des conditions avantageuses pour le Canada et les résidents du Nord, et qui favorisent la croissance durable et la sécurité à long terme.

Nous avons aussi récemment assisté à un exode des ressources régionales, lorsque les activités de surveillance ont commencé à se faire à distance et que les fonctions ont été centralisées dans des régions du sud. Si ce regroupement des compétences a favorisé l'efficacité et l'efficience dans nombre de secteurs, beaucoup de ces établissements centralisés sont beaucoup trop éloignés pour être utiles à la RDI. En outre, aussi utiles que soient la surveillance et l'observation à distance pour assurer la souveraineté, elles ne commandent pas autant le respect que la présence et la visibilité.

Infrastructure maritime

Un port opérationnel et eau profonde est essentiel pour soutenir diverses industries, dont les ressources naturelles et le tourisme. À l'heure actuelle, les navires à grand tirant d'eau n'ont pas accès à la côte arctique. Il en résulte que nous ne pouvons expédier les minéraux, les combustibles et autres biens canadiens à partir de nos côtes, ni accueillir quelque industrie touristique digne de mention.

Cette situation implique aussi que, à mesure que s'intensifiera la concurrence entre la route maritime du Nord, la route maritime transpolaire et le passage du Nord-Ouest, les sociétés de transport maritime sélectionneront les routes les plus avantageuses sur le plan du rendement et des infrastructures. Les navires qui emprunteront le passage du Nord-Ouest poseront tous les risques associés aux eaux usées et au rejet des eaux de ballast, sans offrir aucun des avantages associés aux frais portuaires et au commerce.

Un port en eau profonde dans la communauté de Tuktoyaktuk profiterait d'une côte relativement protégée et de la confluence avec le delta du Mackenzie pour établir un carrefour sûr dans la chaîne d'approvisionnement.

Par ailleurs, la planification et l'infrastructure pour l'intervention en cas d'urgence maritime doivent être améliorées afin de favoriser la sécurité nationale, l'intégrité environnementale et le tourisme. Ces voies de navigation posent encore un risque élevé pour ceux qui les empruntent et pour ceux d'entre nous qui subiraient les conséquences d'un accident ou d'un déversement.

Si la Garde côtière canadienne semble déterminée à accroître sa présence dans la région avec la mise en place du système de sensibilisation aux activités maritimes et l'établissement de meilleures relations avec les Inuits, il reste que cette présence est loin d'être acceptable à l'heure actuelle. Trenton se trouve à deux fuseaux horaires et à des milliers de kilomètres d'ici. La présence d'unités locales bénévoles sous-financées et souvent mal coordonnées est encore considérée comme une approche satisfaisante en matière de recherche et sauvetage.

La perte de ressources militaires et de garde côtière dans la région a réduit davantage l'infrastructure locale. Même des éléments comme des quais communautaires ont été abandonnés, laissant pour compte ceux qui dépendaient de ces infrastructures de base.

Infrastructure des télécommunications

Le 22 décembre 2016, le CRTC déclarait qu'Internet est un service de base. Selon M. Blais, président du CRTC : « Notre prospérité et l'avenir de notre économie et de notre société » exigent que même les communautés éloignées de l'Arctique soient branchées pour entrer dans la réalité du XXI^e siècle.

Nous communautés ont besoin d'un accès à Internet haute vitesse avec redondance intégrée. Un tel accès permettrait à nos communautés côtières d'obtenir des services

d'éducation en ligne ainsi que des services de cybersanté. D'ailleurs, à Ulukhaktok, 3 étudiants ont déjà obtenu un diplôme d'études secondaires en suivant des cours en ligne.

La Société régionale Inuvialuite ne s'est pas contentée d'attendre le développement de cette infrastructure. Nous travaillons de concert avec First Mile Connectivity Consortium et One Nation Networks afin d'élaborer et de présenter au programme fédéral Brancher pour innover un projet visant la mise en place d'un service Internet sans fil appartenant à des Autochtones et exploité par des Autochtones. Notre projet miserait sur les investissements fédéraux dans le réseau de liaison par fibre optique dans la vallée du Mackenzie afin qu'un service Internet sans fil de haute qualité atteigne Inuvik et Aklavik.

Internet n'est pas qu'un besoin social dans notre région. L'accès à Internet est aussi un élément d'infrastructure essentiel qui appuierait d'autres initiatives importantes, comme les systèmes de sensibilisation aux activités maritimes, le développement énergétique (le site de production énergétique a besoin de services de télécommunications pour des raisons opérationnelles et de sécurité), la surveillance des changements climatiques, la mise en place et la surveillance des zones de protection marine protégées et le tourisme.

Infrastructure énergétique

Notre sous-sol contient plus d'un billion de pieds cubes de gaz naturel, alors que nos communautés importent du combustible à partir d'installations situées à des milliers de kilomètres au sud, et alors que des pays densément peuplés ont besoin de ressources énergétiques et sont prêts à faire beaucoup pour en obtenir. Cette dynamique menace l'existence de nos communautés et la sécurité de nos côtes. L'Arctique ne doit pas être à vendre à des entreprises n'ayant pas fait preuve du niveau voulu d'engagement à l'égard de l'Arctique canadien et n'affichant pas un bon bilan en matière de responsabilité sociale.

L'Arctique de l'Ouest a désespérément besoin d'une source d'énergie sûre et abordable, plus propre que les combustibles que nous utilisons encore aujourd'hui dans nos communautés. Étant donné que nous partageons l'objectif d'atténuer les effets immédiats des changements climatiques et de décharger les familles des coûts accablants de l'énergie importée, le Canada doit entamer avec nous des discussions sur la façon de sortir de ce cycle de pollution et de pauvreté. Ce but ne peut être atteint en affectant des fonds ici et là. Ce projet doit être réalisé en partenariat.

Nous sommes prêts à engager nos propres fonds pour établir certaines de ces immobilisations dans notre région, dans l'intérêt de nos communautés. Le rendement du capital investi sera relativement modeste et peu intéressant pour bon nombre d'investisseurs du secteur privé. Mais nous sommes disposés à le faire pour aider à garantir notre avenir et favoriser la mise en œuvre de notre accord de revendication

territoriale. En tant que partenaire, le gouvernement fédéral doit concrétiser son engagement à l'égard de l'environnement, de l'Arctique et des peuples autochtones, et aider nos communautés à passer du diésel importé au gaz naturel local.

Infrastructure de logement

L'investissement de ce gouvernement dans le logement abordable dans l'Arctique est sans précédent. Grâce au fonds de l'initiative sur le logement, nous avons fait construire, par des entreprises autochtones et de la main-d'œuvre locale, 12 unités écoénergétiques de grande qualité, durables et culturellement adaptées. Nous avons déjà établi des logements pour environ 30 personnes, ce qui a eu une incidence immédiate sur le surpeuplement dans nos communautés. Nous avons aussi démolé 18 logements inhabitables, ce qui a créé de l'espace pour de nouvelles constructions.

Ce programme connaît un énorme succès. Notre seule recommandation concernerait le rythme des décisions de financement et la nature du mode de financement. Les décisions de financement étant prises une année à la fois, nous ne pouvons organiser la livraison du matériel à temps pour la saison de construction annuelle, étant donné le calendrier de transport par barge. Une subvention pluriannuelle nous donnerait les moyens de commander les matériaux bien en avance, et en gros, ce qui ferait baisser les coûts des logements.

Infrastructure militaire locale

L'un des éléments essentiels d'un État est la présence visible et concrète de l'instrument de sa puissance sur l'ensemble du territoire. D'un point de vue géopolitique, la richesse du Canada peut parfois aussi être sa faiblesse. Dans ce contexte, l'Arctique constitue un vaste territoire caractérisé par la présence soutenue de nos communautés et de nos peuples.

Il y a quelques années, le contrat du Système d'alerte du Nord était accordé à Raytheon Canada, filiale d'une société américaine. Un certain nombre de problèmes graves sont survenus dans la gestion de ces sites, dont des déversements de carburant et le refus de quelque participation inuite sérieuse. Le MDN et SPAC ont pris acte de ces problèmes et reconnu les obligations du Canada en matière d'approvisionnement aux termes des accords de revendication territoriale.

Nos organisations collaborent avec le MDN et SPAC depuis une année et demie afin de remédier à la situation et veiller à ce que le Canada maintienne sur ces sites une véritable présence au nom du NORAD. Or, SPAC a récemment accepté de prolonger le contrat de Raytheon de trois années, plutôt que de trois périodes successives d'une année chacune, ce qui aurait permis aux Inuits et au Canada de négocier un partenariat à long terme relativement à ces travaux. Cette décision surprenante et très décevante est, selon nous, risquée pour le Canada.

La présence d'une infrastructure militaire visible en interrelation avec les populations qui occupent le territoire est nécessaire. Les Inuvialuits et leurs cousins de l'est sont prêts à travailler en partenariat à long terme avec le Canada sur ce projet.

Infrastructure de transport

L'autoroute Inuvik-Tuktoyaktuk a été inaugurée en novembre 2017. Les investissements dans cette route ont déjà ouvert notre région à d'autres perspectives économiques, en favorisant le tourisme, la recherche et l'accès aux ressources. Ils ont aussi amélioré la qualité de la vie de nombreux résidents de Tuktoyaktuk et de la région du delta, qui peuvent maintenant rejoindre leurs familles plus facilement. Cette autoroute constitue l'exemple d'un investissement de base qui appuiera le développement économique à long terme pour la région.

En revanche, plus tôt au cours du mois, le monde a appris que trois communautés côtières ne disposaient pas des provisions essentielles requises pour une année. On a donc dû faire venir par avion, ou se débrouiller sans, beaucoup de ces articles, comme le combustible, les motoneiges pour la chasse, les aliments de base, les matériaux pour la réparation des logements, la préparation pour nourrissons et les couches. À Paulatuk, 700 000 litres de diesel ont dû être livrés par avion. Sans ce carburant, la communauté n'aurait peut-être pas passé l'hiver.

Cet automne, l'accès à Sachs Harbour a été limité en raison du mauvais état du terrain d'atterrissage, dégradé par les effets des variations climatiques. Si Sachs Harbour n'avait pas été accessible par barge cette année, les conséquences auraient été catastrophiques.

Des investissements ont été réalisés dans notre région au cours des cent dernières années. Mais, comme dans le sud du Canada, ces investissements doivent être renouvelés et mis à jour de temps à autre. On a grand besoin d'un plan d'immobilisations pour des terrains d'aviation et une infrastructure de transport maritime, un plan qui concerne les gouvernements fédéral et territoriaux ainsi que les Inuvialuits.

Infrastructure alimentaire

Avant d'avoir assuré son alimentation, son logement et son énergie, une communauté ne peut se consacrer à d'autres secteurs de croissance ou de développement.

Comme l'a clairement montré la récente rupture d'approvisionnement à Paulatuk, Cambridge Bay et Kugluktuk, la précarité de nos communautés n'est pas qu'énergétique, elle est aussi alimentaire. Des milliers de résidents du Nord comptent sur une infrastructure de transport précaire ainsi que sur des arrivages annuels d'aliments chers pour survivre toute une année.

La RDI, par l'entremise de son équipe de recherche et de l'organisation de développement économique de la communauté inuvialuite, travaille à l'établissement de stratégies pour réduire la dépendance aux aliments importés et reprendre la maîtrise de l'alimentation par la récolte et la transformation alimentaires locales. Ici à Inuvik, nous disposons d'une installation de transformation ultramoderne, où de nombreux Inuvialuits ont été formés dans le traitement et la conservation d'aliments locaux de qualité. Ces initiatives méritent le soutien constant du Canada.

Le Canada a tout intérêt à ce que la population arctique soit forte et résiliente.

Si vous avez des questions à propos des enjeux abordés dans le présent mémoire, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Duane Ningaqsiq Smith
Président-directeur général